Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20260916-2026_127-DE

République Française
Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 16 septembre 2026

Délibération n°2026/127

Objet : Convention de mise à disposition d'un agent de l'Office de Tourisme Intercommunal de L'Île-Rousse – Balagne à la CCIRB pour l'exercice des fonctions de régisseur de la taxe de séjour

Nombre de membres 46			**Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du vingt-huit août deux mille vingt-six, le Conseil communautaire à nouveau convoqué conformément à la loi.** **L'an deux mille vingt-six, le seize septembre, à 17h30,** **Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.** **CECCALDI Attilius est désigné secrétaire de séance.**
En exercice	Présents	Votants	
46	19	23	
Pour	**Contre**	**Abstentions**	
23	-	-	

Présents : CANIONI Sébastien – CASALONGA Jérôme – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Laurent – GUERRIERI Jean-Paul – GUINTINI Patricia – LECA Dominique – LEONETTI Laetitia – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI ROSSI William – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – POLI Jean-François – POLI Pierre – SALDUCCI Ange – SAULI Joseph – SAVELLI René.

Absents représentés : CASANOVA Antone a donné procuration à MORTINI Lionel – ROMANI Sylvie a donné procuration à MATTEI Joseph – GIOCANTI Marie-Dominique a donné procuration à GUINTINI Patricia – TORRACINTA Marcel a donné procuration à POLI Pierre.

Absents : ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – AMADEI Toussainte – ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BASCOUL Pierre-François – BASTIANI Angèle – BATTAGLINI Jean-Pierre – – CASTELLANI Jean-René – COSTA Angèle – COSTA Jean-Luc – ESCOBAR-SANTINI Alexandra – FERRANDI Paul-Vincent – GENUINI Benjamin – GUERRINI Antoine – LIONS Romain – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – ORSONI Stéphane – PETRIGNANI Yoann – PINAUD Jean-Michel – RAFFO Marie – SAVELLI Vincent – TADDEI Marc.

Convocation envoyée le : 11/06/2026 Et affichée le : 11/09/2026	Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 18/09/2026

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-4-1 et L. 2333-26 et suivants relatifs à la taxe de séjour,

VU l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération n° 2026/118 en date du 6 juillet 2026, par laquelle le Conseil communautaire a approuvé la création d'une régie prolongée partagée entre la Communauté de communes et l'Office de Tourisme Intercommunal, afin d'améliorer et de moderniser la gestion de la taxe de séjour,

CONSIDERANT que la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne est l'autorité compétente pour l'organisation et le fonctionnement de cette régie,

CONSIDERANT que l'agent actuellement chargé de la gestion de la taxe de séjour au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal dispose, par son expérience et sa connaissance du dispositif, des compétences nécessaires à l'exercice des fonctions de régisseur,

CONSIDERANT que l'exercice des fonctions de régisseur étant réalisé pour le compte de la Communauté de communes, il convient de prévoir la mise à disposition de l'agent concerné auprès de la Communauté de communes, à raison de 4 heures par mois, correspondant au temps nécessaire à l'accomplissement des missions liées à ces fonctions,

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20260916-2026_127-DE

Délibération n°2026/127

Objet : Convention de mise à disposition d'un agent de l'Office de Tourisme Intercommunal de L'Île-Rousse – Balagne à la CCIRB pour l'exercice des fonctions de régisseur

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** la mise à disposition dudit agent auprès de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, à raison de 4 heures par mois, correspondant au temps nécessaire à l'exercice de ses fonctions de régisseur,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition jointe en annexe,
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait à L'Île-Rousse, le 16 septembre 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Attilius CECCALDI

Le Président,
Lionel MORTINI

Communauté de communes L'Ile-Rousse-Balagne